



LE STATUT DES LANGUES AU BURKINA FASO : PROBLÉMATIQUE POLITIQUE OU TECHNIQUE ?

Zomenassir Armand BATIONO

CNRST/ INSS/DLLN, Laboratoire LEAC, Burkina Faso.

zomenassir@yahoo.fr

Résumé : Au Burkina Faso, le gouvernement de transition a décidé d'ériger les langues nationales au rang de langues officielles. Ce changement de statut des langues burkinabè pose un problème sur le choix des langues à officialiser étant donné que le pays en compte une soixantaine. Par ailleurs, l'opinion publique pense que quatre (04) langues, au regard des aires géographiques, sont éligibles à ce nouveau statut. Il s'agit du mooré, du jula, du fulfuldé et du gulmancéma. Le français, qui jadis occupait la fonction de langue officielle au Burkina Faso est rétrogradé au rang de langue de travail. Que recouvre alors les notions de langues nationales, langues officielles et langues de travail ? Pour répondre à cette interrogation nous avons bien voulu inscrire notre travail dans le cadre de la sociolinguistique et de l'ethnolinguistique. L'objectif visé est de mesurer d'une part, le niveau d'implémentation de ces notions dans le milieu intellectuel et d'autre part, d'évaluer le niveau de risque de conflit linguistique au sein de cette population. En termes de résultats, il ressort que même les personnes instruites ont du mal à cerner les définitions de ces concepts. De plus, pour le choix des langues à officialiser, le risque de repli identitaire est très élevé dans les opinions. Une invite est faite à l'Etat pour une grande prudence dans le management du choix des langues burkinabè officielles.

Mots-clés: langues nationales, langues officielles, langues de travail, sociolinguistique et ethnolinguistique, Burkina Faso

THE STATUS OF LANGUAGES IN BURKINA FASO: POLITICAL OR TECHNICAL PROBLEM?

Abstract : In Burkina Faso, the transitional government has decided to elevate national languages to the rank of official languages. This change in the status of Burkinabè languages poses a problem in the choice of languages to be formalized given that the country has around sixty. Furthermore, public opinion thinks that four (04) languages, with regard to geographical areas, are eligible for this new status. These are mooré, jula, fulfuldé and gulmancéma. French, which once served as the official language in Burkina Faso, has been demoted to the rank of working language. So what do the notions of national languages, official languages and working languages cover? To answer this question we wanted to place our work within the framework of sociolinguistics and ethnolinguistics. The objective is to measure, on the one hand, the level of implementation of these notions in the intellectual environment and on the other hand, to evaluate the level of risk of linguistic conflict within this population. In terms of results, it appears that even educated people have difficulty understanding the definitions of these concepts. Furthermore, when it comes to the choice of languages to be made official, the risk of identity withdrawal is very high in opinions. An invitation is made to the State to exercise great caution in the management of the choice of official Burkinabe languages.

Keywords: national languages, official languages, working languages, sociolinguistics and ethnolinguistics, Burkina Faso

Introduction

Au Burkina Faso, lors du conseil des ministres en date du 6 décembre 2023, le gouvernement de la transition a décidé d'ériger les langues nationales en langues officielles à travers un projet de loi portant révision de la constitution. A ce titre, l'assemblée nationale de transition (ALT) du pays a adopté une révision constitutionnelle établissant l'anglais et le français comme langues de travail et attribuant un statut officiel aux langues nationales. Cependant, aucune langue nationale n'a été officiellement choisie. Mais, au vu de l'opinion publique, quatre (04) langues nationales semblent être concernées par cette réforme. Il s'agit du mooré, du jula, du fulfuldé et du gulmacema. Dans ces nouvelles réformes constitutionnelles, les langues nationales remplacent le français dans sa position de crête, dont le statut est ramené à celui de langue de travail. Une décision gouvernementale qui a créé une polémique au sein de la population dans le pays. Une telle dynamique suscite plusieurs interrogations : que faut-il entendre par langue nationale, langue officielle et langue de travail ? Le statut de langue officielle est-il bénéfique aux langues burkinabè face au français, langue de travail ? Le choix de ces langues n'est-il pas un facteur de division de la population ? les langues nationales sont-elles capables d'assumer ce statut de langues officielles ? Comment le politique doit-il procéder pour la valorisation des langues nationales ? Voilà autant d'interrogations qui méritent des réponses et conduisent aux hypothèses ci-après :

- Les notions langue nationale, langue officielle et langue de travail ne sont pas bien comprises et maîtrisées par les populations ;
- Le nouveau statut des langues burkinabè sera confronté aux représentations sociales du français dans le pays;
- Un choix mal planifié des langues à officialiser constitue un facteur de risque pour la cohésion sociale;
- L'officialisation des langues nationales passe nécessairement par leur codification ainsi qu'un cadre réglementaire d'apprentissage ;
- La valorisation des langues nationales dépendra du contenu de ce nouveau statut.

L'objectif visé dans cette étude est de requérir des avis et des opinions sur le nouveau statut des langues nationales et d'établir des perspectives pour permettre aux langues burkinabè d'assumer pleinement ce statut. A ce titre, notre étude s'inscrit dans le cadre global de la sociolinguistique et de l'ethnolinguistique.

1. Cadres théorique et méthodologique

Notre étude s'inscrit dans le cadre de la sociolinguistique et de l'ethnolinguistique. La sociolinguistique s'intéressera surtout à la politique et à la planification linguistique. En effet, toute langue a besoin d'un cadre légal pour sa promotion. L'établissement de ce cadre incombe généralement au pouvoir politique. A ce titre, H. Boyer affirme que « la notion de politique linguistique est appliquée en général à l'action d'un Etat et désigne les choix, les objectifs, les orientations qui sont ceux de cet Etat en matière de langue(s) » (H. Boyer, 2010, p.3). Aussi, il est important de rappeler que le Burkina Faso compte environ une soixantaine de langues. Ce sont des langues vernaculaires qui sont généralement appelées langues ethniques par la population. La langue étant



le véhicule de la culture, il nous a paru nécessaire de tenir compte des aspects de l'ethnolinguistique pour être plus complet dans notre étude. Car, considérer la langue sans la culture conduit certainement à un travail inachevé

Par ailleurs, la zone d'étude de la présente étude est la ville de Ouagadougou qui est la capitale du Burkina Faso. C'est une ville qui représente le pays en miniature à cause de l'exode rural et de l'immigration. De nos jours, l'avènement du terrorisme a accentué le flux des populations vers les grandes villes du pays, notamment vers la capitale d'où la présence de Personnes Déplacées Internes (PDI). Ce qui confirme davantage les propos de A. Napon (2001, p.697) qui a affirmé que « Ouagadougou est devenu une ville multilingue où l'on rencontre des représentants des différents groupes ethniques qui composent la nation burkinabè ». Aussi, l'échantillonnage du présent travail est composé de cinquante (50) personnes qui ont été soumises à un questionnaire. Ce public cible est uniquement composée de personnes instruites : élèves, étudiants, travailleurs du publique et du privé. Le choix de ce public n'est pas fortuit. C'est un milieu où la contradiction peut se mener, à souhait, sur les notions de langues nationales, de langues officielles et de langues de travail. De plus, c'est pour nous, une façon d'évaluer le niveau d'implémentation de ces notions dans le milieu intellectuel. En outre, il faut noter que ces définitions ne sont pas suffisamment stabilisées dans nos langues nationales. C'est pourquoi, il nous semble difficile d'engager un débat dans ce milieu pour le moment. En revanche, pour recueillir les opinions des enquêtés, un questionnaire a été introduit. Il se présente comme suit:

Quelles définitions donnez-vous à langue nationale, langue officielle et langue de travail ?

Pensez-vous que le nouveau statut envisagé des langues burkinabè peut permettre la valorisation des langues nationales ?

Est-ce que les langues nationales peuvent porter la science au même titre que le français ?

Est-ce que le nouveau statut des langues nationales envisagé par les pouvoirs politiques peut-il freiner l'expansion du français ?

Citez deux langues que vous souhaitez officialiser ;

Quelles solutions préconisez-vous pour la valorisation des langues nationales au Burkina Faso ?

Enfin, une recherche documentaire a permis de consulter un certain nombre de documents relatifs à la présente étude.

II. Approche conceptuelle

Il est opportun d'élucider un certain nombre de concepts qui seront utilisés tout au long de notre étude. Il s'agit des notions de langue nationale, officielle et de travail. Nous aborderons aussi les notions de politique linguistique, planification linguistique et ethnolinguistique.

2.1. Langue nationale

A travers les écrits de A. Batiana (1993, p. 15) sur la perception de la notion de langue nationale au Burkina Faso, nous relevons qu'une langue nationale est une langue qui est connue sur tout le territoire national et qui couvre les besoins de communication des populations. Aussi, l'auteur (op.cit.) constate que cette définition ne concorde pas

avec l'utilisation actuelle du terme de langue nationale¹ au Burkina Faso qui semble désigner de manière opératoire, toute langue de groupe ethnique du Burkina dont les membres sont des citoyens burkinabè. En conclusion à cette vision, la langue nationale est la langue du groupe ethnique (A. Batiana 1993). Cependant, N. Halaoui (1995, p. 21) constate, une conception globale « territorialiste » de la conception globale « extra territorialiste », ainsi qu'une conception sélective « unitariste » ou au contraire « pluraliste ». Seule la première conception concerne le Burkina Faso. Selon l'auteur, c'est « la conception de la langue nationale la plus répandue dans la francophonie, sans pour autant être la conception la plus attestée dans les textes de loi, ... une langue nationale est une langue traditionnellement parlée sur le territoire national ». En général, en Afrique noire francophone, l'ensemble des langues d'origine africaine dans un pays sont dites langues nationales.

2.2. Langue officielle

N. Halaoui (1995, p. 39-40-41.) constate trois conceptions de la langue officielle :

« Selon la première conception, qui peut être qualifiée de classique, la langue officielle est avant tout la langue utilisée à l'écrit dans les institutions de l'Etat. Elle peut être utilisée à l'oral, mais elle ne l'est pas nécessairement. Enfin, elle peut aussi être, dans cette même conception, la langue dans laquelle se fait la correspondance entre le citoyen et les institutions publiques » (N. Halaoui, 1995, p.39) ;

Selon la deuxième conception, la langue est « la langue officielle de l'Etat, ou la langue d'expression officielle, ... la langue dans laquelle l'officiel s'exprime ou travaille ». C'est « un souhait [de la part du constituant] de réduction et de limitation du champ d'utilisation de la langue officielle ». Elle est surtout qualifiée d'institutionnelle (N. Halaoui, 1995, p.40)

La troisième conception « élargit le champ d'utilisation de la langue officielle. Celui-ci est développé, il est étendu jusqu'à [s]es limites extrêmes, qui ne peuvent être que celles du territoire du pays considéré. Telle est le cas quand la langue officielle devient la langue de la République ou la langue du pays, celui-ci étant nommé ». Elle est qualifiée de 'globale' et de 'territorialiste' (N. Halaoui, 1995, p.41).

De ce qui précède, on relève que la première conception concerne le statut actuel du français au Burkina Faso. En effet, selon N. Halaoui (1995, p.42) « le français est la langue la plus souvent rencontrée dans le statut de langue officielle dans les Etats soumis à l'unilinguisme officiel. Parmi ceux-ci, il y en a douze dont les textes reconnaissent ce statut à cette langue ». En effet, la constitution du 2 juin 1991 sous la quatrième république en son article 35, consacre le français comme langue officielle au Burkina Faso. Le français, de par sa fonction officielle, apparaît comme une langue de crête².

2.3. Langue de travail

Généralement, on ne parle de langue de travail que dans un environnement linguistique complexe qui nécessite le choix d'une langue qui s'impose à tous. Cette situation se rencontre dans les grandes institutions internationales telles que l'Organisation des Nations Unies; l'Union Européenne; l'Union Africaine; la

¹ Nous utiliserons aussi « langue burkinabè » pour désigner « langue nationale » au cours de la présente étude

² Une langue dominante



CEDEAO. La langue de travail peut être déterminée par consensus ou par des influences politiques ou idéologiques. Pour mieux cerner la définition de ce concept, il est important de savoir ce que c'est que « la langue » et « le travail ». En effet, on entend par langue, « un instrument qui permet la communication [entre humains] au moyen de signes vocaux (secondairement écrits) spécifiques au membres d'une même communauté historique » qu'on appellera « communauté linguistique ». Une communauté linguistique est constituée de l'ensemble des locuteurs d'une même langue. C'est aussi l'ensemble des locuteurs dont cette langue est la 'langue maternelle' (M. Houis et al. 1977, p.1).

Quant au terme travail, il connaît plusieurs définitions. Mais, dans le contexte de notre étude, le recoupage des informations permet de retenir que le travail peut être synonyme d'emploi ou d'activités non rémunérées. Autrement dit, le travail peut être défini comme un facteur de production ou comme une exploitation ou une aliénation. Considéré pendant longtemps comme une souffrance pendant les périodes de l'esclavage, il est reconnu de nos jours que le travail libère l'homme. C'est pourquoi F. Vatin (2004, p.7) le définit comme « activité à vocation productive ». C'est cette vision qui concerne notre étude. Ainsi, partant de ces deux définitions, nous pouvons dire qu'au Burkina Faso, la langue de travail est celle qui permettra d'atteindre les objectifs communs de productions et de communication au plan national.

2.4. Politique et planification linguistique

L. J. Calvet (1996, p.11) a défini la politique linguistique comme « un ensemble de choix conscients concernant les rapports entre les langues (s) et la vie sociale, et planification linguistique, la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte en quelque sorte. ».

2.5. Ethnolinguistique

J. Fribourg (2010, p.114-115),

considère comme étant du ressort de l'ethnolinguistique le message dont l'étude ne se conçoit pas du seul point de vue linguistique, mais obligatoirement d'un double point de vue, à la fois linguistique et culturel. Tel est le cas par exemple, de toute la littérature orale d'une société (contes, récits, légendes, proverbes, etc.), des discours sociaux ou politiques, des chansons populaires, etc

III. PRESENTATION DES EVENTUELLES LANGUES OFFICIELLES DU BURKINA FASO

Le Burkina Faso a attribué un statut officiel aux langues nationales du pays à travers une révision de sa constitution. Pour le commun des mortels, quatre (04) langues sont éligibles à ce statut. Il s'agit des langues nationales mooré, jula, fulfuldé et gulmacema. A ce titre, il est opportun de faire une présentation succincte de ces langues. Plusieurs auteurs ont procédé à la classification des langues africaines. On peut citer entre autres G. Manessy (1979) et J. H. Greenberg (1963). Dans la présente étude, nous avons opté pour la classification de J. H. Greenberg afin de rester cohérent avec toutes les langues en étude.

Par ailleurs, les quatre (04) langues retenues font parties d'une dizaine de langues du pays qui sont décrites et enseignées dans les Centres d'alphabétisation et dans les écoles bi-plurilingues. Elles sont aussi utilisées dans les médias. Les études

morphologiques, syntaxiques et phonologiques de ces langues ont été établies. Elles ont aussi fait l'objet de nombreuses études. Dans le présent travail, nous avons choisie de présenter seulement les éléments phonologiques de ces langues pour ne pas nous éloigner de notre objectif.

3.1. Le mooré

D'après les travaux de J. H. Greenberg (1963, p.13-24), le mooré appartient à la branche Gur ou « voltaïque » de la famille des langues Niger-Congo. Selon G. Tiendrebeogo et Z. Yago (1983, p.8), on distingue cinq (05) dialectes du mooré qui sont mutuellement intelligibles. Il s'agit du yaadre du yatenga (département du nord) ; du taolende dans le département du Centre-Ouest ; du saremdé dans le département du Centre-Est ; du parler de la région de Ouagadougou et du parler du Salmatenga (département du Centre-Nord). C'est la langue véhiculaire la plus répandue sur le territoire national avec un poids démographique de 50,4% soit une couverture géographique de seize (16)³ provinces (N. Nikiema 2010, p.16). Les consonnes et les voyelles du mooré se présentent de la façon suivante :

Tableau 1 : Phonèmes consonantiques du mooré

		Bilabiales	Labio-dentales	Alvéolaires	Palatales	Vélaires	Glottales
Occlusives	Sourdes	p		t		k	ʔ
	sonores	b		d		g	
Nasales		m		n			
Fricatives	Sourdes		f		s		h
	sonores		v		z		
Latérales				l			
Vibrantes				r			
Semi-voyelle					j	w	

Source : L. Compaoré (2017, p.53)

Tableau 1 : Tableau phonologique des voyelles du mooré

	Antérieur	Centrale	Postérieur
Fermé	i ĩ		u ũ
mi-fermé	ɪ ɨ		ʊ ɯ
mi-ouvert	e		o
Ouvert		a ǎ	

Source : L. Compaoré (2017, p.54)

3.2. Le jula (dioula)

Selon le classement de J. H. Greenberg (1963, 14.), le jula appartient à la famille Mandé au sous-groupe Mandé-tan. Dans la même veine, G. Tiendrebeogo et Z. Yago (1983, p.24) distingue trois parlers jula : celui de Kong, d'Odienné et le jula véhiculaire utilisé aussi bien en Côte d'Ivoire qu'en Haute-Volta (actuel Burkina Faso). C'est une langue

³ 16 provinces sur les 45 que compte le pays.



qui occupe pratiquement toute la région de l’Ouest du Burkina Faso. Le jula est une langue véhiculaire favorisée par la migration des populations pour des raisons socioéconomiques. C’est une langue nationale qui a connu de nombreuses études au Burkina Faso. Ces caractéristiques phonologiques sont résumées dans les tableaux suivants :

Tableau 3 : les consonnes du jula

		Labiale		Linguale					Laryngal e ou glottale
		Bilabi ale	Labiod entale	Coronale		Dorsale			
				Alvéo laire	Prépala tale	Dorsop alatale	Vélaire	Uv ula ire	
Occlu sive	Orale	p b		t d				K g	
	Affriquée				tʃ dʒ				
	Nasale	m		n		ɲ	ŋ		
Fricative et spirante			f (v*)⁴	s z*	ʃ*				* h
Liqui de	Latérale			l					
	Vibrante			r					
Approximante		w				j	w		

Source : A. Jatteau et V. Vydrin (2017, p.1)

Le jula possède également des consonnes « pré nasalisées ». Il n'est pas tout à fait clair s'il s'agit d'une seule consonne ou d'une séquence de deux consonnes n+ C :

Tableau 4 : consonnes pré nasalisées du jula

	Labiales	Linguales		Dorsales
		Coronales	Pré-palatales	
Occlusives sourdes	mp	nt	ntʃ	ŋk
Occlusives voisées	mb	nd	ndʒ	ŋg
Fricatives	mf	ns ~ nz ~ z		

Source A. Jatteau et V. Vydrin (2017, p.2)

⁴ Les allophones (variantes d'un autre son) sont indiqués entre parenthèses. Les consonnes suivies par un astérisque ne se trouvent que dans les mots d'emprunt :

* Phonèmes empruntés ou rares

v : apparaît surtout dans les mots d'emprunt au français;

h : apparaît surtout dans les mots d'emprunt à l'arabe

Tableau 5 : les voyelles du jula

	Antérieure		Centrale		Postérieure	
	Non arrondie	Arrondie	Non arrondie	Arrondie	Non arrondie	Arrondie
Fermée	i ī					u ũ
Mi-fermée	e ě					o õ
Mi-ouverte	ɛ ɛ□					ɔ ɔ□
Ouverte			a ã			

Source : A. Jatteau et V. Vydrin (2017, p.2)

3.3. Le fulfuldé

D'après la classification de J. H. Greenberg (1963, p.26-27), le fulfuldé appartient à la famille de langues Ouest Atlantique. Il occupe principalement la région du sahel au Burkina Faso. Les dialectes du fulfuldé sont : le djilgodjji (sous-préfecture de Djibo) ; l'oudalan (sous-préfecture de Gorom-Gorom) ; le liptaako (sous-préfecture de Dori) et le yaaga (sous-préfecture de Sebba) (G. Tiendrebeogo et Z. Yago, 1983 : 25). Quelques caractéristiques phonologiques du fulfuldé:

Tableau 6 : les consonnes du fulfuldé

		Labiale		Linguale					Laryngale ou glottale
		Bilabiale	Labio-dentale	Coronale		Dorsale			
				Alvéolaire	Pré-palatale	Dorso-palatale	Vélaire	Uvulaire	
Occlusive	Orale	p b		t d			k g		ʔ ʔj
	Implosive	ɓ		ɗ			ƙ*		
	Prénasalisées	mb		nd	ɲɗ		ŋg		
	Affriquée				tʃ dʒ				
	Nasale	m		n		ɲ	ŋ		
Fricative et spirante			f (v*)	s z*	ʃ*				h
Liquide	Latérale			l					
	Vibrante			r					
Approximante		w				j	w		

A. Mohamadou et al. (2017, p.1)

En fulfulde commun on « entend » généralement sept (07) sons vocaliques différents qui sont répertorié dans le tableau ci-après :



Tableau 7 : les voyelles du fulfuldé

	Antérieure		Centrale		Postérieure	
	Non arrondie	Arrondie	Non arrondie	Arrondie	Non arrondie	Arrondie
Fermée	i					u
Mi-fermée	e					o
Mi-ouverte	(ɛ)					(ɔ)
Ouverte			a			

A. Mohamadou et al. (2017 : 3)

3.4. le gulmacema (goulmatchema)

Selon la classification de J. H. Greenberg (1963, 149-150), la langue appartient au groupe Niger-Congo, de la famille Congo-kordofanienne. B. B. Ouoba (1986, p.105) affirme que le gulmancéma connaît deux (02) dialectes : celui du nord et celui du sud. Ces deux dialectes se rencontrent respectivement dans la province du Gnagna et à celle du Gurma. C'est une langue qui est généralement parlée dans la région de l'Est au Burkina Faso. Quelques aspects de la langue se présentent comme suit :

Tableau 8 : les sons consonantiques du gulmancéma issus du questionnaire d'analyse de B. Yanogo (2015)

		bilabiales	labio-dentales	apico-alvéolaires	Dorso-palatales	Dorso-vélaires	labio-vélaires
		occlusives	sourde	p		t	c
	sonore	b		d	ɟ	g	gb
	nasale	m		n	ɲ	ŋ	Nm
continues	sourde		f	s			
	sonore				j	w	
	latérale			l			

Tableau consonantique tiré de B.B. Ouoba (1982) et de A. Thiombiano (2010)⁵

Pour A. Thiombiano (1990, p.9), le gulmancéma a un système vocalique de cinq (05) voyelles où ne s'observe pas l'opposition +A.T.R. / -A.T.R., tendu / non tendu ; ce qui nous emmène à conclure d'une manière générale que le gulmancéma a un système vocalique non-marqué. L'inventaire phonique des voyelles de la langue est:

Tableau 9 : le système vocalique du gulmancéma

i		u
e		
	a	o

A. Thiombiano (1990, p.15)

⁵ Source principale B. YANOGO (2015, p.38)

Le gulmancéma comporte des voyelles orales brèves tendues et des voyelles orales brèves non tendues.

En somme, on peut retenir que toutes ces langues sont décrites et enseignées dans des écoles bilingues ainsi qu'au niveau des Centres d'alphabétisations à travers le pays.

IV. Résultats

Ce résultat concerne l'enquête terrain et la recherche documentaire. L'enquête de terrain a permis d'obtenir des résultats à travers les questions ci-après :

« *Quelles définitions donnez-vous à langue nationale, langue officielle et langue de travail ?* »

A cette question, 100% des enquêtés ont pu définir, la langue nationale et la langue officielle ». Cependant, ces définitions ne sont pas très précises. Pour le cas de langue nationale, certains parlent plutôt de langues maternelles ou de langues burkinabè. Quant à langue officielle, le français a été le meilleur exemple. Car, la législation actuelle consacre le français comme tel au Burkina Faso. Par ailleurs, la définition de langue de travail n'a pas connu la même réussite. En effet, nous relevons en toute objectivité 5% de réponses relativement justes. Car, cette définition est souvent confondue à celle de la langue officielle. Ce qui signifie qu'une information précise doit être apportée à cette notion de langue de travail qui apparaît inaccessible à nombres de personnes.

« *Pensez-vous que le nouveau statut envisagé des langues burkinabè peut permettre la valorisation des langues nationales ?* »

A l'unanimité, tous nos enquêtés pensent qu'il faut un début à toute chose. Car, les valeurs africaines et surtout burkinabè peuvent se manifester en toute souveraineté. A ce titre, nous relevons les propos suivants :

Verbatim :

« *Tout dépend du contenu que la loi va apporter à ce statut de langue officielle. Cela prendra un peu de temps, mais finira par être une réalité* » ; « *Si la loi donne un statut social important à ces langues nationales, elles émergeront sans un souci particulier car, en général, ce sont les intérêts du peuple qui propulseront ces langues vers l'avant* » ; « *Ce statut permettra à la population de renouer avec nos langues et nos cultures. Car, la langue est le véhicule de la culture.* » ; « *C'est une bonne chose car, cette politique linguistique prend en compte, pour la première fois, les aspirations et les attentes des africains. Les langues nationales avaient besoin d'un cadre législatif approprié pour émerger et nous pensons que la nouvelle législation sera un tremplin pour l'ensemble des langues nationales.* » ; « *Nous avons foi car, de nombreuses productions ont été faites sur les langues nationales, il ne manquait que le cadre législatif. Cette loi va arriver à point nommé car les populations aspirent de plus en plus au nationalisme et à la souveraineté* »

« *Est-ce que le nouveau statut des langues nationales envisagé par les pouvoirs politiques peut-il freiner l'expansion du français ?* »

A cette question, 100% de nos enquêtés pensent qu'à l'étape actuelle, le rayonnement du français ne s'aurait être freiné par les langues nationales car, le français reste la langue du travail. C'est une langue qui sera toujours dans le quotidien des burkinabè notamment, à l'école dans l'administration au même titre que les nouvelles langues



officielles. Cependant, certaines personnes pensent qu'il faudra du temps à nos langues pour espérer un statut valorisant au même titre que le français. Car, de nombreux défis sont à relever surtout dans le domaine de la production documentaire (la description, l'équipement de ces langues, les études terminologiques, morphologiques et syntaxiques complémentaires...), de la reconnaissance de ces langues et de leur rayonnement au niveau internationale.

« *Est-ce que les langues nationales peuvent porter la science au même titre que le français ?* »
A ce sujet, certains enquêtés restent perplexes. En effet, 86% pense qu'à l'étape actuelle, il est trop tôt de l'affirmer. Car, le milieu scientifique est très complexe et beaucoup reste à faire sur nos langues. Par contre, 14% des enquêtés sont optimistes. Pour certains d'entre eux, tout est une question de volonté politique. Car, toute langue peut porter la science.

Citez deux langues que vous souhaitez officialiser ;

A cette demande, quatre-vingt-cinq pour cent (85%) des enquêtés ont cité leur langue maternelle, suivie d'une seconde langue qu'ils parlent le mieux. 15% ont fait le choix d'une langue véhiculaire. En effet les personnes qui ont fait ce choix ne communiquent que dans une langue véhiculaire. Ces réponses permettent d'une part, de relever une forme de repli identitaire et d'irréductibilité linguistique et d'autre part, cela montre la perméabilité des populations à l'acceptation des langues véhiculaires. Ce qui suppose que le gouvernement devra mener une campagne de sensibilisation pour susciter des adhésions aux choix des langues à officialiser. Car, une imposition de langue pourrait créer des résistances et faire échouer le projet.

« *Quelles solutions préconisez-vous pour la valorisation des langues nationales au Burkina Faso ?* »

Ces solutions sont entre autres :

Verbatim :

« *Faire les états généraux de l'éducation et des langues nationales afin d'évaluer leur utilité dans la nation burkinabè* » ; « *expliquer aux autres communautés linguistiques, le choix des quatre langues nationales comme langues officielles* » ; « *trouver des fonctions à chaque langue vernaculaire (fonction provinciale, régionale et nationale)* » ; « *procéder à une description massive des langues burkinabè* » ; « *tenir compte des langues nationales dans certains entretiens d'embauche tels que l'enseignement et la santé* » ; « *créer une académie des langues et une académie des traditions pour l'émergence des langues et des cultures burkinabè* » ; « *revoir l'organigramme du ministère en charge de l'éducation en créant un ministère délégué de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales pour impulser le développement des langues nationales* » ; « *fusionner le volet culture et éducation dans un même ministère pour capitaliser les acquis* » ; « *faire une mobilisation sociale autour des questions des langues pour susciter des adhésions massives pour cette cause* »

Enfin, une recherche documentaire répertoriée dans les références bibliographique a permis de consulter un certain nombre de documents relatifs à la présente étude.

V. Discussions

A partir de notre étude, nous constatons que les notions de langue nationale, langue officielle et langue de travail ne sont pas bien maîtrisées par nos enquêtés. Ce qui signifie que l'Etat burkinabè a du travail à faire autour de l'appropriation de ces concepts en leur donnant un contenu accessible. En général, l'option langue de travail est utilisée dans les grandes institutions qui regroupent plusieurs groupes linguistiques. Par exemple, les Nations Unies qui regroupent tous les pays du monde ont choisies comme langue de travail l'anglais et le français. De nombreuses entreprises et institutions fonctionnent de cette façon au monde. La langue de travail est alors la langue dans laquelle tout le monde s'accorde pour travailler. A ce titre, on peut dire que le nouveau statut du français pourrait lui faire perdre des avantages. Car, c'est une langue minoritaire dominante qui est parlée par moins de 20% de la population burkinabè. N. Nikiema, (2000 b, p.127) précise que le français « n'est parlé que par environ 15 à 18% de la population ». Par contre, les futures langues officielles sont en mesure de couvrir les besoins de communication des burkinabè au regard de leur poids démographique, de leur vitalité, de leur dispersion géographique et de leur véhicularité. En effet, selon l'analyse de N. Nikiema (2003, p.173-202), le mooré est parlé par plus de la moitié de la population. L'auteur (op.cit.) estime que les langues les plus parlées concernent 11% ou moins de la population. Par ailleurs, il relève que 14 des 59 langues nationales sont parlées par plus de 90% de la population. Aussi, au plan linguistique, il présente l'existence de régions relativement homogènes. Il s'agit du Centre et l'Est du pays, et enfin il constate l'émergence d'une langue passeport qui est le jula, dans la zone la plus hétérogène qu'est le Sud-ouest du pays. Cependant, l'enquête relève néanmoins un fort taux d'irrédentisme linguistique et culturel. En effet, 85% des enquêtés ont comme premier choix leur langue vernaculaire dans le processus d'officialisation des langues nationales contre 15% pour les langues véhiculaires. Ce qui signifie que le risque de repli identitaire est très élevé. Cela suppose qu'il faut un travail de mobilisation sociale autour de l'officialisation des langues nationales. Toute chose qui confirme l'inquiétude de M. Somé (2003, p.74) qui estime que « la division du pays en zones dioulaphone, moréphone et foulaphone posaient dans beaucoup de régions les mêmes problèmes d'impérialisme linguistique que l'on reprochait au français ».

En revanche, au cours de notre enquête, nous avons relevé que 100% des enquêtés estiment que le nouveau statut des langues burkinabè n'aura aucun effet sur l'expansion du français, langue de travail. Cela peut se justifier car, le français, langue de travail, restera toujours dans les institutions de l'Etat et à l'école. Ce qui va continuer à consolider sa domination. Dans ce contexte son statut social reste valorisé à cause de son implication dans la recherche du travail. En plus de cela, on note que le français est une langue qui est bien protégée par de nombreux textes internationaux. Ainsi, pour son rayonnement à travers le monde, il fut créé l'Académie française en 1963 et plus tard, l'Organisation Internationale de la Francophonie en 1996 (O. Lingani 2010, p.35). Aussi, la langue française a une grande dispersion géographique à travers le monde. En effet, selon L. J. Calvet (2002, p.143), « le français est la langue officielle dans 30 pays dans le monde ; ce qui correspond à 15,2% du territoire mondial, l'espace occupé par les pays francophones ». A ce titre, elle pourrait continuer à influencer les



cultures endogènes des Etats membre de la francophonie. En plus de cela, la France a créé, dans toutes ses colonies, des Centres Culturels Français dont l'un des objectifs est de consolider la promotion de la culture française dans ces Etats. En dépit de cet avantage diglossique du français dans le monde, on constate beaucoup d'espoir autour de la question d'officialisation des langues nationales. Car, de nombreuses personnes pensent que le français y est pour beaucoup de choses dans le recul du Burkina Faso en véhiculant des valeurs occidentales. Cependant, 86% des enquêtés pensent que les langues nationales ne sont pas en mesure de porter la science contre 14% qui pensent le contraire. La principale raison avancée est le retard accumulé par nos langues sur la scène internationale par rapport au français. Ce qui signifie que cette idée néocolonialiste de la diglossie du français sur les langues nationales burkinabè perdure toujours dans les mentalités africaines. Et cela ne date pas d'aujourd'hui. En effet, « les administrateurs coloniaux disaient aux africains qu'ils étaient sans culture et avaient des langues sans tradition d'écriture. Cette politique a été encouragée par une certaine littérature africaine qui vantait les mérites de la langue française. » (A. Napon 1992, p.13). Toutefois, pour le choix des langues à officialisées, il faut une politique linguistique explicite de la part du gouvernement fondée sur les capacités structurelles des langues à assumer cette fonction d'officialisation. Cette politique doit se mener autour d'une mobilisation sociale étant donné que le risque de clivage ethnique et de repli identitaire restent présent dans les mentalités. Parlant de politique linguistique, L. J. Rousseau (2005 p.1) pense qu' « Il s'agit alors d'une intervention affirmée visant à modifier l'orientation des forces sociales, le plus souvent en faveur de l'une ou de l'autre langue ou de certaines langues choisies parmi les langues en usage. » Cette politique doit alors se mener autour d'une mobilisation sociale étant donné que le risque de clivage ethnique et de repli identitaire restent présent dans les mentalités.

Par ailleurs, il existe plusieurs catégories de politiques linguistiques. L. J. Rousseau (2005 p. 2) distingue deux catégories à savoir, les politiques linguistiques à caractère incitatif et les politiques linguistiques à caractère contraignant. Pour l'auteur (op.cit.)

Dans le premier cas, on appuiera l'autorégulation naturelle des pratiques ou des comportements des locuteurs en mettant de l'avant, par exemple, des mesures de soutien et des campagnes de promotion, ou encore des mesures législatives dépourvues de sanctions. Dans le second cas, on aura de plus recours à des mesures législatives et réglementaires assorties éventuellement de sanctions. Le type de politique sera déterminé en fonction des caractéristiques propres à la situation.

Parmi ces catégories, il revient à l'Etat de s'entourer de techniciens (linguistes) pour en faire la bonne option pour la description en vue de protéger la soixantaine de langues du pays. Dans ces conditions on peut remarquer que toutes les langues du Burkina Faso ne peuvent pas bénéficier du statut de langues officielles. Par contre, la politique linguistique peut permettre à beaucoup de langues de survivre si elle prend en compte leur codification. En effet, elle permettra de protéger les valeurs endogènes véhiculées par chaque langue. Elle peut aussi donner des statuts fonctionnels à des langues en leur accordant des fonctions provinciales ou régionales ce qui permettra sans doute de régler les conflits de langues constater dans une situation de multilinguisme. Mais

pour aboutir à cela, il faut établir un aménagement linguistique exhaustif. Plusieurs études menées par des sommités en linguistiques s'accordent sur les points suivants :

- dresser la situation sociolinguistique du pays : elle consiste à faire l'inventaire des langues en présence. Ce travail doit prendre en compte les langues nationales sous régionales ou internationales qui sont sur le territoire national;
- établir l'état de description de ces langues par des linguistes attitrés ou par des spécialistes du domaine sur la grammaire, le lexique, la terminologie, le système d'écriture, et bien d'autres aspects de la langue ;
- établir le poids linguistique de chaque langue. Cette étude démologique permettra de connaître le nombre de locuteurs par langue au sein de la population en vue d'une meilleure planification ;
- évaluer le besoin de communication des populations ;
- définir les objectifs de l'aménagement linguistique ;
- établir les limites de la politique linguistique. Il s'agit d'anticiper sur les limites politiques, juridiques, économiques, sociolinguistiques et bien d'autres et d'en tenir compte.

Face à ce travail technique. Il va falloir que le gouvernement prenne des mesures idoines pour s'entourer de meilleurs conseillers pour la codification des langues en vue d'une officialisation réelle des langues du Burkina Faso.

Conclusion

Le Burkina Faso compte rendre officielle les langues nationales du pays. Une loi a été prise à ce sujet. Par conséquent, le français pourrait perdre ses prérogatives de langue officielle pour devenir la langue de travail au même titre que l'anglais. Pour évaluer le niveau de préparation des burkinabè à cette nouvelle donne, nous avons mené une enquête de terrain à cet effet. Il ressort des résultats que les enquêtés ne sont pas bien préparés pour accueillir ce nouveau changement. Par ailleurs, le risque d'irrévérence linguistique et culturel est très élevé. Ce qui appelle une grande prudence ainsi qu'une sensibilisation autour des questions des langues au Burkina Faso. Aussi, pour se donner les meilleures chances pour aboutir aux objectifs escomptés, une invite est faite à l'Etat de s'entourer des meilleurs techniciens en la matière. Car, l'étude a permis de relever les étapes importantes qu'il faille suivre pour aboutir à un résultat qui ne compromettent pas le vivre ensemble et la cohésion sociale.



Références bibliographiques

- BATIANA, André, 1993. La question des langues nationales au Burkina. Communication au colloque sur les langues nationales dans les systèmes éducatifs, DGINA, pp.14-24.
- BOYER, Henri, 2010 « Les politiques linguistiques », *Mots. Les langages du politique, Journal Open Edition*, pp. 67-74.
- GREENBERG Joseph Harold, 1963. *The Languages of Africa*, La Haye, Mouton.
- GREENBERG, Joseph Harold, 1963, *Languages of Africa*, International Journal of American Linguistics, 29, 1, part II. [2ème éd. : 1966, *The Languages of Africa*, Indiana University, Bloomington, La Haye, Mouton
- HALAOUI Nazam, 1995.- *Lois et règlements linguistiques des états francophones*. Paris : ACCT. 639 p.
- CALVET Louis-Jean, 2002. *Le marché aux langues : les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris, Plon, 220p.
- COMPAORE Laetitia, 2017. "Essai d'analyse de la prosodie du Mooré : ton et intonation". Université Paris Diderot Sorbonne Paris Cité, Ecole doctorale 132- Science du langage, UMR 7110, Laboratoire de Linguistique Formelle, Thèse de doctorat de Linguistique théorique, descriptive et automatique, 211p.
- HOUIS Maurice, 1971. *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Collection SUP, Paris, 230p.
- JATTEAU Adèle et Vydrin Valentin, 2017. Phonologie du BAMBARA, document de travail <halshs-01533094>, 4p.
- KEDREBEOGO Gérard et a YAGO Zakaria, 1983. Situation des langues parlées en Haute-Volta, CNRST- IRSSH, p74.
- LINGANI Omar, 2010. Analyse contrastive des systèmes numériques bisa et français. Département de linguistique, rapport DEA. Université de Ouagadougou 121p
- FRIBOURG Jeanine, 1978, « *Vers l'ethnolinguistique. La Linguistique* », PUF, Vol. 14- fasc. 2, pp.103-116. <hal-00468109>
- NAPON Abou, 1992. Etude du français des non-lettrés au Burkina Faso. Thèse de doctorat nouveau régime, Université de Rouen, 322 p
- NAPON Abou, 2001, «*Les comportements langagiers dans les groupes de jeunes en milieu urbain : Le cas de la ville de Ouagadougou*», in cahiers d'Études africaines, 163-164, XLI-3-4, pp. 697-710.
- NIKIEMA Norbert, 2000. «*La scolarisation bilingue accélérée langue nationale-français comme alternative viable de l'éducation de base non formelle au Burkina Faso*», *Mélanges en l'honneur du professeur Coulibaly Bakary, Cahiers du CERLESHS, 2e numéro spécial (NIKIEMA, Norbert, éd.)*, Université de Ouagadougou, pp. 123-156
- NIKIEMA Norbert, 2003. « *Contribution aux propositions de glottopolitique pour le Burkina multilingue* », in *Mélanges en l'honneur des professeurs Ambroise ZAGRE et Gali MEDA à l'occasion de leur départ à la retraite, Cahiers du CERLESHS, numéro spécial (NIKIEMA, N. et SALO, P. eds, Université de Ouagadougou*, pp. 173-202.
- MANESSY Gabriel, 1979, *Contribution à la classification généalogique des langues voltaïques*. Paris, SELAF, *Langues et civilisations à tradition orale* 37, 109p.
- MOHAMADOU Aliou, DEME Oumar Mounirou, JATTEAU Adèle. 2017. Phonologie du PEUL. Document de travail, halshs-01533080 ,5 p.
- OUBA, Bendi Benoît, 1982. Description systématique du gulmancéma, phonologie,

- lexicologie, syntaxe, Thèse de doctorat de 3ecycle, Institut National des Langue et Civilisations Orientales, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, 302 p
- OUOBA, Bendi Benoît, 1986. *Eléments de l'identité culturelle des gulmancéba (aire culturelle soudano-sahélienne)*, 146 P.
- ROUSSEAU Louis-Jean (2005). Élaboration et mise en œuvre des politiques linguistiques. Séminaire Francophonie-Russophonie sur les politiques linguistiques, May 2005, Saint-Petersbourg, Russie. hal- 02424020
- THIOMBIANO, Abib, 1990. Aspect de la phonologie du Gulmancéma, Mémoire de maîtrise, Département de Linguistique, UFR/LAC, Université Joseph Ki Zerbo, 78p.
- VATIN François, 2004. Le travail : activité productive et ordre social. Essais et conférences, Presses universitaires de Paris Nanterre, 118 p.
- YANOOGO Biba, 2015. *Les dialectes du gulmancéma : dialectométrie et quelques traits de différence*. UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU, Unité de Formation et de Recherche en Lettres, Arts et Communication (UFR/ LAC). Département de linguistique. MEMOIRE DE MASTER, 114p